

BULLETIN D'INFORMATION

Malgré les difficultés inhérentes à la création et au maintien en activité d'une association internationale, l'AIFM, six années après son Assemblée générale constitutive, poursuit sereinement son programme. Bien que la période soit courte pour dresser un bilan, nous pouvons objectivement dire que les réalisations sont importantes même si cela reste insuffisant.

Importantes parce que l'AIFM comble un vide en offrant un lieu de rencontre à tous ceux que les forêts méditerranéennes intéressent, et en constituant un vaste réseau les regroupant. La mise en œuvre du projet Interreg IIC intitulé "Problématique de la forêt méditerranéenne" a permis de créer une synergie entre un grand nombre de spécialistes et de personnalités de sensibilités et de pays différents pour parvenir à identifier les blocages qui freinent le développement et la protection des forêts méditerranéennes. Un ouvrage bilan rendant compte ce projet est maintenant disponible !

Editorial

Grâce à l'adhésion de six régions^(*), un projet Interreg IIIB sera bientôt soumis au financement de l'Union européenne pour mettre en œuvre le savoir-faire méditerranéen dans la gestion durable de territoires pilotes méditerranéens.

Enfin la participation de l'AIFM aux rencontres internationales touchant les forêts méditerranéennes (Silva mediterranea, CMDD...) illustre l'importance de la contribution d'une ONG spécialisée.

Néanmoins les acquis doivent être consolidés et nous souhaitons que nos activités attirent davantage les propriétaires forestiers privés et communaux, les exploitants et transformateurs des produits forestiers, et les ONG des pays méditerranéens.

De même, notre bulletin d'information pourrait drainer davantage de contributions relatant les recherches, les réalisations et les problèmes rencontrés. L'AIFM, votre association, n'avancera que grâce à votre contribution.

(*) : Algarve, Campanie, Ombrie, Murcie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Valence

Mohamed Larbi Chakroun
Président

Aidez-nous à faire des économies...

...en nous indiquant⁽¹⁾ avant le 31 décembre 2002, par email, par fax ou par lettre, si vous souhaitez toujours recevoir des informations concernant l'Association Internationale Forêts Méditerranéennes. Sans réponse de votre part passée cette date, nous vous retirerons de notre fichier.

(1) Sauf si vous êtes à jour de votre cotisation ou si vous avez participé à l'un des séminaires du programme Interreg IIC "Problématique de la forêt méditerranéenne".

Sommaire

Editorial	-----1
Politique de prévention des incendies de forêt : exemple de 4 pays du bassin méditerranéen (Chypre, Maroc, Syrie, Tunisie)	-----2
Compte rendu de l'Assemblée générale de l'AIFM 2002	-----7
Visite au Parco nazionale del Circeo (Italie)	-----10
Visite au Parc national de Mljet (Croatie)	-----10
Bosnie et Herzégovine : attention aux mines !	-----11
Les annonces	-----11
Abonnement	-----12



**ASSOCIATION
INTERNATIONALE
FORETS
MEDITERRANEENNES**

INTERNATIONAL ASSOCIATION
FOR MEDITERRANEAN FORESTS

Directeur de la publication :
André Werpin
Rédaction : Jean Bonnier,
Denys Poulet
Assistante : Claire Lallemand

TEL : +33 (0)4 91 90 76 70
FAX : +33 (0)4 91 90 71 62
email: info@aifm.org
http: www.aifm.org
14, rue Louis Astouin
13002 Marseille FRANCE

Dépôt légal mars 2002



Politique de prévention et de réhabilitation en réponse aux origines des incendies de forêts*

Exemple de quatre pays du bassin méditerranéen
(Chypre, Maroc, Syrie, Tunisie)

Qu'en est-il des incendies de forêt de l'autre côté de la Méditerranée ? Les feux sont-ils plus importants hors d'Europe ? Comment les populations et les responsables perçoivent-ils la forêt et les dégâts dus aux incendies ?

C'est ce que nous sommes allés voir pour le compte de la FAO qui a demandé au Cemagref d'Aix-en-Provence de rédiger un **guide technique** sur la Protection des Forêts Contre l'Incendie (PFCI)**, destiné à l'ensemble des pays du bassin méditerranéen. Ce guide doit permettre à chaque pays d'avoir accès aux informations issues des autres pays et de disposer ainsi d'éléments supplémentaires pour ses prises de décision. Il est destiné à tous ceux qui jouent un rôle dans la protection de la forêt contre l'incendie, tels que les responsables de la lutte, les personnels de la sécurité civile, les techniciens et ingénieurs forestiers, les propriétaires forestiers...

Nous avons parcouru, entre autres, le Maroc, la Tunisie, Chypre et la Syrie. Nous avons rencontré les forestiers et les pompiers sur le terrain ainsi que les responsables de la forêt et de la PFCI, dans les régions et les ministères. Nous vous proposons une visite de ces quatre pays, afin d'y découvrir les actions de prévention et de réhabilitation qui y sont menées. Suivez le guide !

Ces quatre pays sont eux aussi confrontés aux incendies, qui sont un véritable fléau puisqu'ils amputent des massifs forestiers parfois déjà peu conséquents et morcelés. A cette conscience du caractère destructeur des feux de végétation s'opposent souvent les besoins d'une population rurale en mal de nouvelles terres à cultiver. Par exemple, dans certaines

régions de Syrie, les paysans prennent le risque d'aller en prison en allumant des feux de rémanents trop près des lisières, espérant ainsi que les flammes se propageront à la forêt voisine et qu'ils disposeront ensuite de nouveaux espaces agricoles.

Les quatre pays utilisent la même panoplie d'outils pour prévenir les incendies et réhabiliter les zones parcourues par le feu. La mise en œuvre de ces outils dépend bien sûr des moyens humains et financiers disponibles, mais aussi du contexte socio-économique et culturel du pays et de la nature des feux.

En ce qui concerne la prévention

Pour mieux appréhender les risques liés aux incendies, chacun des quatre pays développe actuellement une base de données contenant tous les feux de forêts touchant son territoire.

La prévision du risque, spatiale ou temporelle, est une préoccupation générale des quatre pays, mais n'en est encore qu'à ses débuts. Des indices météorologiques sont actuellement

utilisés en Tunisie et à Chypre, et des méthodes de cartographie de risque sont actuellement développées en Tunisie et au Maroc.

Les quatre pays possèdent un réseau de surveillance (postes vigies, patrouilles) activé au cours de la saison à risque. Ces réseaux sont dotés de tours de guet en dur qui comportent souvent un logement pour les guetteurs. Cependant, au Maroc, certains postes vigies sont de simples points culminants. De nombreux départs de feux sont signalés par les populations locales.

Des pare-feux ont été implantés dans les quatre pays et Chypre a créé des ouvrages de type "coupure de combustible".

Au Maroc, en Tunisie, et en Syrie, la sensibilisation est principalement destinée à une population rurale vivant de la forêt et/ou en "conflit" avec celle-ci. A l'inverse, à Chypre, la sensibilisation cible également les touristes locaux ou étrangers. La répression semble proportionnelle aux menaces qui pèsent sur l'existence de la forêt (Syrie, Maroc).

* : Article paru dans *Info DFCI*, n°47, fait par le Centre de documentation forêt méditerranéenne et incendie du Cemagref (octobre 2001).

** : Pour obtenir des informations sur ce guide contactez le Cemagref :
Le Tholonet BP 31,
13612 Aix-en-Provence cedex 01, France
Fax: +33 4 42 66 99 71

	Surface totale 1 000 ha	Surface forestière		Surface incendiée (années 1981 - 1997)	
		1 000 ha	% surface totale	totale ha/an	% surface forestière
Chypre	924	140	15,2 %	130	0,09 %
Maroc	44 630	3 835	8,6 %	3 459	0,09 %
Syrie	18 378	219	1,2 %	1 312	0,60 %
Tunisie	15 536	555	3,6 %	1 468	0,26 %

Source : FAO

La sylviculture destinée uniquement à protéger les peuplements contre l'incendie est inexistante. En revanche, lorsque les peuplements possèdent une fonction de production, des opérations sylvicoles à vocation de production et de protection sont parfois mises en œuvre. C'est le cas des élagages dans les peuplements résineux marocains.

En ce qui concerne la réhabilitation

Les quatre pays mettent tout en œuvre pour que les peuplements incendiés ne perdent pas leur vocation forestière. Les reboisements artificiels remplacent la régénération naturelle au Maroc et en Syrie, non pas pour des raisons techniques mais pour protéger la reforestation de la pression humaine – parcours des animaux au Maroc ou appropriation du terrain en Syrie.

Des pays confrontés aux incendies de forêts

Des forêts et des hommes

Commençons par un regard général. Selon les pays, la surface occupée par les forêts varie de 1,2 % à 15,2 % de la surface totale.

Dans certains pays, la surface des forêts est stabilisée : c'est le cas en Tunisie depuis l'indépendance. Au Maroc, en revanche, elle est en régression de 15 000 ha par an, soit près de 0,4 % de la surface boisée.

L'accroissement de la population se traduit par une pression sur les surfaces boisées. En effet, les populations locales ont besoin d'espaces supplémentaires pour pallier leurs besoins en logements et en nourriture. En Tunisie et au Maroc, 10 % de la population vivent en forêt.

Dans les quatre pays, les forêts appartiennent majoritairement à l'Etat. L'appropriation, par des particuliers, de terrains pour les constructions ou pour l'agriculture, n'est pas possible en présence d'un bornage sans équivoque, d'une cartographie des propriétés et d'une loi appliquée sur le devenir des terrains après incendie. A Chypre et en Tunisie, les forêts de l'Etat sont clairement délimitées sur le terrain, et une cartographie est disponible. Au Maroc, la délimitation des forêts est en cours. Enfin, en Syrie, si le bornage des forêts sur le terrain existe, il peut être facilement détruit par la population.

Le principal produit de la forêt est le bois. Seul le Maroc produit une quantité importante de bois d'œuvre et d'industrie (600 000 m³/an). Au Maroc et en Tunisie, les populations rurales prélèvent des quantités importantes de bois de feu pour le chauffage et la cuisson. La confection du charbon de bois en forêt, souvent de façon illicite, constitue également une activité non négligeable. Au Maroc, la production de liège s'élève à 65 000 stères par an ce qui en fait le troisième producteur mondial.

A côté de ces productions, la forêt fournit une grande variété de menus produits : les habitants ramassent pour leur usage personnel du romarin, du myrte, des câpres, des graines de pin d'Alep (Tunisie) ou de pin pignon, des glands de chêne liège (Tunisie, Maroc) et du bois mort. Au Maroc et en Tunisie, les forêts servent fréquemment de parcours pour les troupeaux, tandis que le parcours est plus réglementé en Syrie.

Qu'il s'agisse de tourisme local ou international, la forêt est un lieu de promenade et de récréation (repas familiaux). La chasse est répandue au Maroc et en Tunisie, et interdite en Syrie.

Enfin, dans les quatre pays, les forêts contribuent fortement à la protection des sols et à la prévention de l'érosion.

La forêt joue donc un rôle social important dans chacun des pays. Par exemple, les bénéfices liés aux droits d'usage en forêt représentent par usager la moitié du salaire de base d'un marocain.

Réciproquement, les usagers de la forêt ont une influence importante sur les espaces forestiers, positive grâce au nettoyage des sous-bois, à la détection des feux naissants, à leur participation à la lutte contre les incendies, et négative par la forte pression qu'ils



Chèvres dans les arganiers, Maroc - Photo P-Y. Colin/Cemagref Aix



Poste de vigie à Chypre - Photo M. Jappiot/Cemagref Aix

exercer sur la forêt (agriculture, tourisme) et par les mises à feu qu'ils provoquent.

Des forêts et des incendies

La surface parcourue annuellement par les incendies varie entre 140 ha et 3 835 ha, soit de 0,09 % à 0,60 % de la surface forestière. Ces superficies peuvent ne pas sembler importantes, mais il faut les replacer dans le contexte des pays possédant de faibles surfaces forestières. Actuellement, afin de mieux connaître les feux, le service forestier de chaque pays travaille à l'élaboration d'une base de données, en coopération avec la FAO. Cette base est constituée sur le modèle européen, et un "socle commun" définit les informations minimales devant être retenue pour décrire un feu. Des données spécifiques sont également retenues pour chaque pays. Cette base de données est fonctionnelle depuis 1985 en Tunisie et plus récemment dans les trois autres pays (1993 à 1998).

Les informations concernant les incendies doivent cependant être interprétées avec précaution, en gardant à l'esprit que les termes utilisés (forêt, incendie...) et leur définition varie d'un pays à l'autre. En ce qui concerne les causes, de nombreux incendies ont une origine inconnue (39 % en Tunisie, 32 % à Chypre) et

certaines origines peuvent être regroupées ou apparaître sous des dénominations différentes qu'il est impossible de recouper.

Des incendies et des hommes

Qu'elles soient accidentelles (lignes électriques, dépôts d'ordures non contrôlés) ou dues à des imprudences, les causes humaines involontaires sont les principales causes de départ de feux dans les quatre pays visités.

Les causes connues de départ de feu peuvent être mises en relation avec les fonctions principales de la forêt.

Ainsi les incendies dus aux activités en forêt (chauffage, récolte du miel, carbonisation et pastoralisme), ont une place prépondérante en Tunisie et au Maroc, où une partie importante de la population vit en forêt. En revanche, en Syrie, les incendies sont principalement dus à une agriculture à proximité de la forêt. Dans ces deux cas, il devient alors nécessaire de trouver un compromis entre la préservation de la forêt et le développement socio-économique des communes avoisinantes. La population urbaine est également responsable de nombreux incendies en Syrie ainsi qu'à Chypre. Les touristes étrangers peuvent être à l'origine d'incendies, c'est le cas à Chypre notamment.

Les nouveaux espaces dont a besoin

une population en fort accroissement sont gagnés sur la forêt, par des incendies qui permettent un défrichage rapide et efficace et une appropriation du terrain. Ce phénomène est très présent en Syrie, au Maroc et dans quelques régions de Tunisie. Ceci crée une ambiguïté sur la nature accidentelle ou volontaire de certains départs de feux en lisière.

Prévenir...

Prévoir le risque

La prévention contre les incendies nécessite de savoir quand et où les feux risquent de survenir.

Ainsi, en Tunisie, l'Institut national de la météorologie a mis au point en 1992 un indice de risque météorologique. Depuis cette date, cet institut établit pendant la période du 1^{er} mai au 31 octobre un bulletin météorologique quotidien spécial pour le risque incendies de forêt.

A Chypre, la valeur d'un indice de risque, basé sur les conditions météorologiques et l'humidité de la végétation, est diffusée quotidiennement. Elle présente malheureusement une trop faible variation et reste généralement élevée durant tout l'été, mais joue cependant un rôle important dans la sensibilisation du public.

Sensibiliser

Dans les quatre pays visités, la sensibilisation de la population aux incendies de forêt apparaît comme une pièce maîtresse du dispositif de prévention. Cette sensibilisation vise à rappeler aux habitants les bénéfices que leur offre la forêt et à les informer des comportements à risque. Les thèmes abordés et les moyens utilisés diffèrent selon les fonctions de la forêt, la nature des causes d'incendies et la culture de la population.

Au Maroc, des actions de sensibilisation de la population ont lieu au marché, au village et dans les mosquées et mettent l'accent sur l'intérêt de la forêt pour le parcours (80 % du cheptel caprin parcouru en forêt), pour

le bois mort gisant, pour la construction ou pour les plantes médicinales vendues en ville.

La sensibilisation des populations vivant dans la forêt peut prendre des formes moins directes. En Syrie, conscients que les revenus liés à la pérennité de la forêt sensibilisent la population à la préservation des espaces boisés, les forestiers essaient d'assurer quelques emplois lors des travaux de reboisement par exemple.

La sensibilisation n'a d'efficacité que s'il existe une relation de confiance entre ses promoteurs et les populations cibles. En Syrie, les relations entre les forestiers et la population étaient autrefois très mauvaises, ceux-ci étant en effet perçus uniquement comme des agents de répression. Les forestiers ont alors organisé des campagnes de sensibilisation en présentant aux habitants les bénéfices de la forêt pour leur vie quotidienne. En 1997, sur les conseils de la FAO, une section de "vulgarisation forestière" a été créée, formée d'équipes d'hommes et de femmes qui réalisent des panneaux d'information, établissent des contacts, organisent des séminaires.

La sensibilisation peut être à un dispositif de prévention et de lutte. La Direction régionale des eaux et forêts du Rif (Maroc) a créé un système original permettant de sensibiliser les villageois et de les associer à la lutte. Ce dispositif – les comités de vigilance et de lutte immédiate – a pour objectifs :

- ✓ La sensibilisation de la population.
- ✓ La mobilisation et l'intervention immédiate en cas d'incendies.
- ✓ La responsabilisation des personnes par rapport à leur territoire.

Ces comités sont organisés selon la hiérarchie administrative (commune, annexe, province), chacun de ces niveaux disposant d'un comité conçu sur le modèle standard. En cas d'incendie, lorsque le comité communal est dépassé, il fait appel au comité de l'annexe qui peut alors mobiliser des moyens de lutte supplémentaires.

Ces comités sont quadripartites et sont composés de :

- ✓ Un représentant du Ministère chargé des eaux et forêts (chef de triage...).
- ✓ Un représentant du Ministère de l'intérieur (Moqqadem, Cheick...).
- ✓ Un élu.
- ✓ Un notable qui représente la population (Faik de la mosquée...).

Légiférer

La protection des forêts contre l'incendie fait objet d'une importante législation. Il peut s'agir entre autres de textes de loi régissant les activités humaines en forêt ou de dispositions pénales.

En Syrie, la loi forestière autorise l'exploitation rationnelle des surfaces forestières au profit des populations locales. Les villages forestiers peuvent bénéficier de la forêt avoisinante dans les limites administratives du village ou dans un rayon de cinq kilomètres au plus du centre du village. Les droits d'usage mentionnés dans cette loi sont :

- ✓ Le bois mort en tant que source d'énergie.
- ✓ Le bois nécessaire pour la construction des habitations.
- ✓ Le pâturage des animaux domestiques à l'exception des caprins et des chameaux.

Un dispositif de répression dissuasif complète cette loi.

Au Maroc, pour lutter contre la pression de la population, la loi interdit qu'un terrain portant une forêt incendiée soit détourné de sa vocation forestière.

Aménager

Les quatre pays visités ont créé et entretiennent un réseau de tranchées pare-feu. A Chypre, des coupures de combustible sont réalisées dans les zones d'interférence forêt-champ. Au Maroc, les pare-feux sont conçus comme des ouvrages de défense passive, et ne sont pas toujours accessibles aux engins de lutte. En Syrie, les pare-feux sont le plus souvent créés au cours de l'incendie.

Malheureusement, les contraintes techniques ou foncières font que l'implantation de ces ouvrages n'est pas toujours idéale quant à leur efficacité.

Cultiver la forêt

La réduction de la biomasse combustible surtout dans les strates basses permet de réduire le risque de propagation du feu. Au Maroc et en Tunisie, ce résultat est souvent obtenu par le pâturage en forêt et le prélèvement qui nettoient le sous-bois.

Au Maroc, les élagages de peuplements résineux qui constituent les principales opérations sylvicoles de production de bois de meilleure qualité permettent également une prévention contre les feux de forêt. Dans les suberaies de montagne de la région du Rif, le sous-bois très dense est éliminé pour favoriser la pénétration et la récolte de liège. La pérennisation du débroussaillage de ces suberaies est ensuite assurée par le pastoralisme.

Les bénéfices tirés ou espérés des produits de la forêt (bois, liège) incitent les forestiers à la pratique d'une sylviculture valorisant ces produits et diminuant souvent les risques d'incendies.

Surveiller

Les quatre pays sont équipés de postes de vigie. Les guetteurs sont toujours recrutés parmi la population locale et connaissent donc suffisamment le terrain pour indiquer la localisation du feu détecté sans utiliser de carte.

En Syrie, la surveillance du territoire est faite également par des patrouilles de police forestière. Au Maroc, des guetteurs de périmètres parcourent la forêt, certains d'entre eux étant financés par les allocataires de chasse.

A Chypre, des patrouilles régulières sont effectuées le long de la ligne de délimitation de la forêt. Elles sont chargées de la détection, de l'alerte et de la première intervention, mais



Panneau pour la prévention des incendies - Photo P-Y. Colin/Cemagref Aix

aussi de l'information du public et de la répression. Cette surveillance est très efficace et permet de réduire le nombre d'éclousions de feu. Les jours à hauts risques, les camions de lutte partent également en patrouille, le long des routes et autour des forêts, l'objectif prioritaire étant d'intervenir le plus rapidement possible sur un feu.

Et réhabiliter

La technique utilisée pour régénérer le peuplement après l'incendie dépend des conditions naturelles, des moyens disponibles mais aussi et surtout des fonctions de la forêt et des pressions s'exerçant sur elle.

Après l'incendie, le cas le plus répandu en Tunisie est la mise en défens des zones incendiées afin de favoriser la régénération naturelle. Les essences rejetant de souche sont recépées. De très belles régénérations sont fréquemment observées dans les peuplements incendiés de pin d'Alep. Le reboisement n'intervient qu'en absence de régénération naturelle.

Il en est de même à Chypre, où le service forestier tend actuellement plutôt à favoriser la régénération naturelle avant toute action de reboisement, principalement pour des raisons paysagères.

En revanche, au Maroc, les terrains incendiés sont systématiquement reboisés. Les reboisements sont effectués et pris en charge par des financements du Service des eaux et forêts. La zone reboisée est mise en défens durant six ans. Dans la majorité des cas, la régénération naturelle est susceptible d'assurer le renouveau des peuplements incendiés et le recours au reboisement a pour objectif de rassurer la population sur la "renaissance rapide" de la forêt mais aussi de permettre cette renaissance, les mises en défens de plantation étant mieux respectées que celles de régénération naturelle. Dans la suberaie de la Mamora (environs de Rabat), les arbres brûlés sont coupés puis les zones incendiées sont mises en défens, pour éviter que la population locale ne ramasse les glands.

En Syrie, chaque zone incendiée est reboisée immédiatement, dès la saison suivante pour profiter des pluies. Ces reboisements artificiels ont pour vocation d'occuper le terrain et d'empêcher ainsi son appropriation par la population locale. Les plantations sont surveillées par un garde, recruté parmi les habitants du village, qui interdit la pénétration des animaux domestiques et de la population.

Dans les pays visités, la régénération naturelle, par voie germinative ou par voie végétative, semble très souvent possible après incendie. Cependant, au Maroc et en Syrie, où la forêt est confrontée à une très forte pression des populations rurales, seule la plantation permet de soustraire les surfaces régénérées à la convoitise des habitants ou à la dent du bétail.

Face au problème des feux de forêt, chacun des pays visités imagine et met en œuvre des solutions adaptées à son contexte socio-économique et à l'origine des incendies. Cela est particulièrement visible en ce qui concerne la sensibilisation du public et la reforestation. Malgré les moyens matériels parfois limités, la diversité des solutions mises en œuvre améliore l'efficacité de la protection contre l'incendie. Notre souhait est que le guide international reflète cette diversité et

soit un outil de coopération entre tous les pays du bassin méditerranéen.

Nous remercions vivement toutes les personnes qui nous ont accueilli chaleureusement lors de nos déplacements à Chypre, au Maroc, en Syrie et en Tunisie.

**Pierre-Yves Colin
Marielle Jappiot
Cemagref, équipe
"Protection des forêts
contre l'incendie"**

Contact : marielle.jappiot@cemagref.fr

Tel. : +33 (0)4 42 66 99 60

Fax : +33 (0)4 42 66 99 71

Assemblée générale de l'Association Internationale Forêts méditerranéennes



Neum (Bosnie et Herzégovine), 12 avril 2002

L'Assemblée générale a été précédée des discours de bienvenue de Madame Behija Hadzihajdarevic (Ministre des forêts de la République fédérale de Bosnie et Herzégovine) et de Monsieur Rodoljub Trkulja (Ministre des forêts de la République Srpska¹), du discours de remerciement de l'AIFM prononcé par son président, Mohamed Larbi Chakroun, ainsi que des exposés de Cedomil Silic et Cedomir Burlica sur les caractéristiques des forêts méditerranéennes dans la zone karstique de Bosnie et Herzégovine.

Rapport moral

Le Président Mohamed Larbi Chakroun a donné lecture du rapport moral :

"Nous sommes actuellement 48 adhérents, dont 2 adhésions morales, mais nous n'avons pas encore effectué de relance pour cette année. Pour mémoire, nous étions 121 en 2001 (dont 13 morales) et 106 en 2000 (dont 14 morales).

Notre réseau compte 1812 personnes ou organismes contre par exemple, 1507 le 1^{er} novembre 2001.

Ainsi, nous pouvons admettre que progressivement notre action se diffuse et notre notoriété s'accroît. Nous allons expliquer pourquoi, mais nous devons aussi et surtout réfléchir aux moyens d'accélérer cette expansion car, ne l'oublions pas les forêts médi-

terranéennes si l'on s'en tient seulement au Bassin méditerranéen, concernent 25 pays et 60 millions d'hectares.

Mais depuis le début de l'an 2001, nous ne sommes pas restés inactifs. Le programme Interreg IIC, "Problématique de la forêt méditerranéenne" a été accompli à travers six réunions :

✓ Un atelier préparatoire du groupe "Formation, recherche, sensibilisation" à Avignon (France) les 12 et 13 février 2001. Le Comité de pilotage de ce groupe composé de personnes de France, de Portugal, d'Espagne et d'Italie a réfléchi sur les orientations à développer lors du séminaire sur ce thème.

✓ Un séminaire "Civilisation et patrimoine" à Aix-en-Provence (France) le 8 mars 2001. Ce séminaire a regroupé 22 personnes qui ont approfondi la notion de conscience patrimoniale de la forêt méditerranéenne et ont identifié les principales composantes du patrimoine forestier afin d'en définir les champs à explorer dans le cadre du *Premier Congrès méditerranéen des forêts et des espaces naturels terrestres*.

✓ Un séminaire "Formation, recherche, sensibilisation" les 14 et 15 mai 2001 à Marseille (France) où se sont réunies 41 personnes provenant de 8 pays différents qui ont débattu de la problématique liée à la recherche et à la formation, et qui se sont penchées sur les stratégies de communication à suivre pour valoriser les espaces naturels méditerranéens.

✓ Un séminaire "Risques encourus par la forêt méditerranéenne et rôle des forêts dans la prévention des risques" à Valencia (Espagne) qui a

compté de grands spécialistes des questions d'incendies, d'érosion et de risques phytosanitaires, et qui a pu être organisé grâce au soutien de la Communauté valencienne et de son directeur des ressources forestières, Javier Gómez Martín.

✓ Un séminaire "Coopération" le 5 novembre 2001 à Marseille (France).

✓ Le séminaire de clôture, le 6 novembre 2001 à Marseille (France) où a été présentée et débattue avec les 73 personnes participant à cette rencontre, la synthèse des travaux accomplis dans le cadre de ce programme.

Les synthèses de ces travaux se trouvent en annexe dans le document qui vous a été remis² en séance.

Le total de ces travaux a mobilisé 198 personnes et a fait l'objet d'un rapport jusqu'ici unanimement apprécié, qui va incessamment être publié en français, puis traduit dans plusieurs langues.

Nous avons, au cours de cet exercice, publié 4 numéros du Bulletin de l'Association, en français et en anglais, et mis en place le site internet de l'association que je vous invite à visiter à l'adresse suivante : "<http://www.aifm.org>".

Nous avons participé le plus activement que notre structure l'a pu, aux activités d'institutions amies ou partenaires :

✓ Participation à un séminaire international à Rome, les 5 et 6 juillet 2001 en vue de la préparation du programme Interreg III.

✓ Visite le 8 juillet, du Parco delle Madonie en Sicile en compagnie de fonctionnaires du parc.

1 : L'ensemble de ces deux entités constituent l'Etat de Bosnie et Herzégovine.

2 : Ces documents sont disponibles sur simple demande ou sur le site Internet de l'AIFM.



Neum (Bosnie et Herzégovine) - Photo D. poulet

✓ Réunion à l'Universidad Complutense de Madrid en vue de la préparation d'un projet "Forêt" dans le cadre du programme Interreg IIIB-Sudoe, le 10 septembre 2001.

✓ Participation au groupe de travail préparatoire à la création d'une formation "Forêt méditerranéenne" à l'ENGREF, le 10 octobre 2001.

✓ Participation aux Rencontres régionales de l'environnement de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à Digne, le 17 octobre 2001.

✓ Participation à la réunion de la CMDD à Monaco, le 12 novembre 2001.

✓ Participation à la réunion de MOI-CSD à Monaco, le 13 novembre 2001.

L'IUFRO nous a proposé d'être un de ses chapitres. Des démarches sont en cours à ce sujet. L'Association Internationale Forêts Méditerranéennes a donné un accord de principe. La réponse de l'IUFRO nous parviendra après la réunion de son bureau à Vancouver en juin 2002.

Nous avons recruté une secrétaire-assistante, Mademoiselle Claire Lallemand, le 9 juillet 2001.

Une bonne partie des activités internes a été consacrée à la gestion administrative et comptable du programme Interreg IIC extrêmement

coûteuse en temps et en énergie compte tenu de la rigueur des contrôles exercés au titre des financements européens (FEDER).

Et, en même temps, nous avons noué de nombreux contacts avec les partenaires potentiels susceptibles de participer au programme Interreg IIIB, notamment lors d'une réunion le 7 novembre 2001 à Marseille.

A ce jour, la liste des partenaires est :

✓ Ceux qui nous ont (ou pratiquement) donné leur accord :

- ◆ Région Algarve (Portugal)
- ◆ Région Campanie (Italie)
- ◆ Région de Crète (Grèce) (hors zone MEDOC jusqu'en 2004)
- ◆ Région de Murcia (Espagne)
- ◆ Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (France)
- ◆ Communauté Valencienne (Espagne)
- ◆ Parc national du Vésuve (Italie)

✓ Ceux qui ne sont pas engagés formellement mais sur lesquels il y a lieu de compter :

- ◆ Région Alentejo (Portugal)
- ◆ Région Andalousie (Espagne)
- ◆ Région Baléares (Espagne)
- ◆ Département du Gard (France)
- ◆ Région Sicile (Italie)

✓ Ceux qui pourraient vraisemblablement rejoindre notre projet :

- ◆ Région Catalogne (Espagne)
- ◆ République de Chypre

Je voudrais en terminant, remercier toutes les institutions qui nous ont aidés :

- ✓ L'Union européenne.
- ✓ L'Etat français, à travers la Préfecture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, le Ministère des affaires étrangères.
- ✓ La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- ✓ Le Département des Bouches-du-Rhône.
- ✓ La Région Campanie.
- ✓ Le Parc national du Vésuve.
- ✓ La Communauté Valencienne.
- ✓ L'Université Complutense de Madrid.

Bien entendu, je remercie à nouveau et chaleureusement l'administration de Bosnie et Herzégovine grâce à qui cette réunion peut avoir lieu.

Et vous tous, présents ou représentés sans qui il n'y aurait ni association, ni idées, ni dynamisme.

Merci également à Jean Bonnier, Claire Lallemand et Denys Poulet qui font fonctionner l'association.

Enfin je vous informe que Madame Hélène Cambe qui nous a aidés tout un temps a mis au monde un petit garçon, Vince.

Nous lui présentons nos meilleurs vœux."

Discussions

Cristina Montiel : "Compte tenu des ressources humaines et financières, beaucoup de choses ont été réalisées. Néanmoins, même si nous sommes débordés, nous devons faire un effort supplémentaire, chacun dans notre pays, pour publier et communiquer ce qui a été fait.

L'association est à un moment crucial du point de vue des programmes de l'Union européenne. Nous devons présenter un projet fort."

Le rapport moral a été voté à l'unanimité des adhérents présents et représentés.

Rapport financier

Marielle Jappiot, la trésorière, a présenté le bilan comptable de l'exercice 2001³.

Discussions

Carlo Bifulco : "Il existe une possibilité d'obtenir un financement de l'Union européenne destiné au fonctionnement des associations environnementales (sans être lié à des activités spécifiques). Il demande au Secrétariat de se pencher très rapidement sur ce dossier. Il souhaiterait également que lui soit transmis le détail des principales charges d'exploitation de l'AIFM."

Jean Bonnier : "Il propose que ces détails soient prochainement transmis aux membres du Conseil d'administration par voie postale."

Le rapport financier a été voté à l'unanimité des adhérents présents et représentés.

Choix du montant des cotisations de l'AIFM en euros

La décision suivante a été votée à l'unanimité : à partir du 12 avril 2002 la cotisation annuelle individuelle s'élève à 15 euros (au lieu de 15,24 euros auparavant) et la cotisation annuelle pour les personnes morales à 50 euros (au lieu de 45,73 euros auparavant).

Questions diverses

Behija Hadzihajdarevic : "Les experts forestiers bosniaques sont présents ici, aujourd'hui, pour prendre connaissance du travail réalisé par l'AIFM, ainsi que ses objectifs. Ils aimeraient de plus savoir quels peuvent être les effets sur le terrain en zones méditerranéennes, comment recevoir une aide pour résoudre les

3 : Ce document est mis à la disposition des adhérents.

problèmes rencontrés ici, et à qui s'adresser.

Elle signale que l'AIFM n'est pas une association "classique". Cette association est relativement jeune (6 ans d'existence). Elle œuvre à la prise de conscience de l'importance de tenir compte de la spécificité des forêts méditerranéennes, et de les protéger, et cela dans le cadre des différents programmes de l'Union européenne. Ses bureaux sont à Marseille. Elle n'emploie pas beaucoup de personnes, mais obtient de grands résultats. Le travail accompli par cette association est compte tenu de ses moyens, considérable.

Elle espère que l'AIFM pourra être un moyen de liaison entre des projets bosniaques et des projets de l'Union européenne.

La problématique forestière en Bosnie et Herzégovine est principalement liée à la présence de mines antipersonnels qui empêchent d'intervenir pour lutter contre les incendies et contre le développement des maladies ou des ravageurs. Certaines zones sont de véritables foyers d'insectes ou de maladies, d'où ils se propagent (ou peuvent se propager), en Bosnie et dans le reste de l'Europe méditerranéenne.

Elle pense que même si l'AIFM a peu de moyens, elle peut avoir de l'influence pour transmettre les informations."

Jean Bonnier : "Comme peu de personnes, dans l'assistance bosniaque ici présente, ne parle ni français, ni anglais, la communication avec l'AIFM risque d'être, à l'avenir (sans traduction simultanée), difficile. Si de nombreux bosniaques sont intéressés par cet échange, il suggère que soit mise en place une association bosniaque "Forêt méditerranéenne" qui pourrait faire le lien avec l'AIFM."

Behija Hadzihajdarevic : "Il existe déjà une association d'ingénieur forestier pour une partie du pays. Cependant, il est intéressant d'étudier cette question."



Pépinière en Bosnie et Herzégovine
Photo D. Poulet

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a déclaré close l'Assemblée générale.

Mohamed Larbi Chakroun
Président
et
Carlo Bifulco
Secrétaire

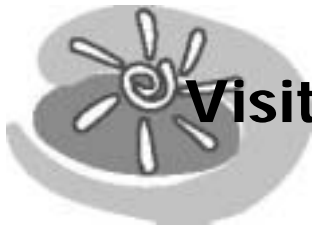
L'AIFM vient d'éditer un ouvrage *Problématique de la forêt méditerranéenne* (192 p.), rendant compte d'un travail de deux années qui a mobilisé près de 200 personnes de 14 pays méditerranéens ou européens.

Cette réflexion donne, selon nous, une ouverture nouvelle sur les questions qui préoccupent tous ceux pour qui les forêts méditerranéennes sont un enjeu crucial dans la gestion des territoires.

Un livre indispensable !



Cet ouvrage peut être commandé à l'AIFM (participation aux frais 25 €, port compris).



Visite au Parco nazionale del Circeo

Italie, 4 avril 2002

Dans le cadre de la réunion de *Silva mediterranea*, le *Corpo forestale dello Stato* italien avait organisé le 4 avril, une visite de terrain à une centaine de kilomètres au sud de Rome, dans le *Parco nazionale del Circeo*.

Ce parc comprend quatre types de territoires, tous caractéristiques :

- ✓ Un promontoire calcaire, qui donne son nom au lieu, soit qu'il soit rond (circulaire) ou soit qu'il soit le repaire de Circé, la tentatrice d'Ulysse : caractéristique d'une colline littorale méditerranéenne, on y trouve le chêne vert, l'arbousier et le frêne à fleurs (blanches) et... des villas dont le parc tente de freiner la dissémination.
- ✓ Un lido, avec de très belles plages, qui sépare la mer de quelques étangs littoraux, eux-mêmes à l'exutoire des marais pontins que le Vatican puis l'Etat italien des années 1920-1930 ont "assai-

nis", rendant des territoires soumis à la "malaria" (paludisme) aptes à l'agriculture et transformant ainsi des latifundiums en un terroir paysan. Ce lido, abondamment fréquenté est soumis à une forte érosion anthropique et est l'objet de la part de "l'Ente" (l'établissement) Parc, d'interventions à la fois fort coûteuses, patientes et astucieuses afin de préserver aux milieux dunaires une dynamique plutôt progressive que régressive.

✓ Les étangs, anciennement lieux de pêche, et où cette activité est préservée parce que codifiée avec l'accord des professionnels. Comme souvent en pareil cas, la gestion des eaux, de leurs flux et de leur salinité, est le défi auquel doivent répondre les techniciens du Parc.

✓ L'échantillon de forêt que la bonification a préservé (ou que l'on a préservé de la bonification). Ce sont quatre mille hectares de forêt de

plaine méditerranéenne humide qui s'offrent à la vue du visiteur. La rareté d'un tel milieu justifie à elle seule que l'on aille à Circeo où le Directeur du Parc, Mario Priolo, un forestier à la fois traditionnel et ultramoderne, s'essaye avec succès à une sylviculture par laquelle il s'efforce de ne faire qu'accélérer l'évolution la plus naturelle qui soit des peuplements – dominés par le chêne pédonculé. Par là, on cherche à la fois à éviter au public de ressentir un sentiment d'abandon du milieu et à se passer des interventions plus vigoureuses qui risqueraient de donner une impression de surexploitation : cela signifie une sorte de jardinage que ne désavoueraient pas les militants de Prosylva...

Le Parc national du Circeo est également une réserve MAB.

Jean Bonnier

Visite au Parc national de Mljet

Croatie, 16 avril 2002

En marge de la VII^{ème} Assemblée générale de l'Association Internationale Forêts Méditerranéennes à Neum (Bosnie et Herzégovine), j'ai pu faire une rapide visite du Parc national de Mljet.

Ce parc concerne le tiers de l'île de Mljet, à une trentaine de kilomètres à l'ouest de Dubrovnik, soit 5 400 ha.

Il suffit, pour s'y rendre d'une heure de bateau, puis de disposer d'un moyen de transport depuis le débarcadère jusqu'au territoire du parc (25 km). C'est un échantillon quasiment

intact de forêt méditerranéenne littorale, où domine le pin d'Alep et ses commensaux (chêne vert, lentisque, frêne à fleurs...).

Ce parc a été créé au début du XX^{ème} siècle sous l'autorité des princes austro-hongrois et maintenu par la suite au gré des régimes politiques qui leur ont succédé.

C'est sans doute un des plus remarquables lieux de conservation de la nature méditerranéenne, du fait de la faible pression touristique qui s'y est jusqu'ici exercée et du petit nombre

d'incendies qu'il a dû subir dans le dernier demi-siècle. Voilà pour l'écologie.

Mais il est également caractérisé par deux lacs littoraux, karsts inondés et liés à la mer, l'un petit et dont l'eau est quasiment douce, l'autre plus grand et soumis à un léger transfert de l'eau de mer, qui en outre comporte une île avec un monastère roman (Sainte Marie).

On imaginerait volontiers que ce parc puisse entretenir des relations étroites de coopération avec le parc national français de Port Cros.

Jean Bonnier

Bosnie Herzégovine : Attention aux mines !



Lors de l'Assemblée générale de l'Association Internationale Forêts Méditerranéennes, à Neum, Fédération de Bosnie et Herzégovine, les membres de l'Association ont, durant trois journées très riches eu l'occasion d'échanger avec les collègues forestiers bosniaques de la Fédération et de la République Sprska (République serbe de Bosnie).

Madame Behija Hadzihajdarevic, la Ministre des forêts de la Fédération, nous a expressément demandé de rapporter au plus grand nombre que l'un des problèmes majeurs que rencontre la foresterie bosniaque est celui des mines antipersonnelles qui parsèment les forêts.

Le nombre d'hectares boisés minés est d'environ 250 000 ha dont 140 000

ha en Fédération et 110 000 ha en République Sprska. Ces territoires sont répartis pratiquement partout mais plus spécialement dans la partie continentale du pays.

Pour ce qui est de la région méditerranéenne, le karst, les mines concernent environ 50 000 ha, sur un front parallèle à la côte Adriatique (de Croatie) longue de plus de 60 km. A cela s'ajoute le classique danger d'incendies de forêts.

Qu'il s'agisse de pratiquer des actions forestières, de reboisement, de sylviculture ou, simplement de surveiller les forêts et d'y lutter contre l'incendie on s'imagine mal comment cela peut se faire dans la sérénité.

Et on s'imagine aussi facilement que

le déminage sera plus facilement diligenté dans les zones habitées ou les terres agricoles (ce qui est légitime).

Une fois de plus, les forêts revêtent leur valeur étymologique : les espaces "du dehors" dont finalement on ne s'occupe qu'en dernier ! Nous serons heureux si Madame Hadzihajdarevic reçoit des messages à ce sujet, ne serait-ce que des messages de sympathie, mais, mieux encore si ces messages annoncent des solutions et des moyens.

Jean Bonnier

Contact : Ministère des forêts
Mehmeda Spahe 3 Sarajevo
Bosnie et Herzégovine
Fax : +387 37 332 384
email : t95lka@bih.net.ba

Les annonces

✂ Du 16 au 17 novembre 2002 - Marseille - France

Réunion du Conseil d'administration de l'AIFM

Contact : AIFM - 14, rue Louis Astouin - 13002 Marseille - France
Tél. : +33 4 91 90 76 70 Fax : +33 4 91 90 71 62
e-mail : info@aifm.org - site Web : www.aifm.org

✂ Du 18 au 23 novembre 2002 - Coimbra - Portugal
IV^{ème} Congrès international sur la recherche sur les feux de forêts

Contact : D.X. Viegas - Associação para o Desenvolvimento da Aerodinamica Industrial - Apart. 10131 - 301601 Coimbra - Portugal
Tél. : +351 239 790731 Fax : + 351 239 790771
e-mail : xavier.viegas@dem.uc.pt

✂ Du 5 au 8 décembre 2002 - Lisbonne - Portugal
II^{ème} Congrès international sur la situation du réseau Natura 2000 dans les pays méditerranéens

Contact : S. Fragoso - Liga para a protecção da natureza - Estrada do Calhariz de Benfica, n°187 - 1500-124 Lisbonne - Portugal
Tél. : +351 21 778 00 97 Fax : + 351 21 778 32 08
e-mail : lpn.natureza@mail.telepac.pt - site Web : www.lpn.pt

✂ Du 14 au 15 janvier 2003 - Barcelone - Espagne
Séminaire de la CMDD sur les orientations du développement durable en Méditerranée

Contact : Arab Hoballah - PAM PNUE - 48, Vas. Konstantinou - Athènes - Grèce
Tél. : +3010 727 31 26 Fax : +3010 7257 31 96
e-mail : hoballah@unepmap.gr - site Web : www.unepmap.org

✂ Du 17 au 28 février 2003 - Saragosse - Espagne

Cours approfondi : Economie des ressources naturelles

Contact : IAM - Apart. 202 - 50080 Saragosse - Espagne
Tél. : +34 976 716 0001 Fax : + 34 976 716 001
e-mail : iamz@iamz.ciheam.org - site Web : www.iamz.ciheam.org

✂ Du 7 au 9 avril 2003 (dates provisoires)- Alger - Algérie
VIII^{ème} réunion de la CMDD

Contact : Arab Hoballah - PAM PNUE - Grèce

✂ Du 5 au 9 mai 2003 - Oeiras - Portugal

II^{ème} séminaire sur les essences ligneuses envahissantes : "Gestion des écosystèmes occupés par les essences ligneuses forestières considérées envahissantes"

Contact : Eugénia Rocha et Assunção Caçador - Estação Florestal Nacional - INIA - Quinta do Marquês - Oeiras - Portugal
Tél. : +351 21 390 16 61 Fax : + 351 21 397 31 63
e-mail : 2eiil@clix.pt

✂ Du 21 au 28 septembre 2003 - Québec - Canada

XII^{ème} Congrès forestier mondial

Contact : CP 7275 - Charlesbourg - Québec G1G 5E5 - Canada
site Web : www.cfm2003.org

✂ Du 8 au 13 août 2005 - Brisbane - Australie

XXII^{ème} Congrès mondial de l'IUFRO

Contact : R.J. Haines - Queensland Forestry Research Inst. - Australie
Tél. : +61 7 38969714 Fax : +61 7 38969628
e-mail : hainesr@qfril.se2.dpi.qld.gov.au et iufro@forvie.ac.at



Rejoignez-nous en adhérant à notre association :



L'ASSOCIATION
INTERNATIONALE
FORETS
MEDITERRANEENNES
reçoit l'aide de :

Etat français
FNADT

Région Provence Alpes
Côte d'Azur (France)

Département des Bouches-
du-Rhône (France)

✂
Bulletin d'adhésion et d'abonnement 2002 ✂

15 euros pour les personnes physiques (abonnement inclus)
50 euros pour les personnes morales (abonnement inclus)

NOM :

Prénom :

Nationalité :

Adresse personnelle :

.....

.....

Pays :

Téléphone : (avec indicatif du pays).....

Fax : (avec indicatif du pays).....

email :

Adresse professionnelle :

.....

.....

Pays :

Téléphone : (avec indicatif du pays).....

Fax : (avec indicatif du pays).....

email :

Je souhaite recevoir mon courrier :

- à mon adresse personnelle en français
 à mon adresse professionnelle en anglais
 par email (lorsque le format des documents le permet)

Je règle ma cotisation :

- par mandat international net de frais de change et de transfert
 par chèque, pour les comptes domiciliés dans la zone euro
Compte CCF Marseille n° 30056 00194 01945406464 60
 indiquez-moi qui, dans mon pays, peut recueillir ma cotisation

Je souhaite recevoir une facture

**A renvoyer à : AIFM - 14,rue Louis Astouin -
13002 Marseille FRANCE TEL: +33 (0)4 91 90 76 70
FAX: +33 (0)4 91 90 71 62 email : info@aifm.org
Pour plus d'information : <http://www.aifm.org>**